

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(6\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à messieurs Allez frères, 23 janvier 1862](#)

Jean-Baptiste André Godin à messieurs Allez frères, 23 janvier 1862

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilière de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [23 janvier 1862](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Allez frères](#)

Lieu de destination 2, quai de Gesvres, Paris

Description

Résumé Godin demande à Allez frères de lui indiquer des modèles de mobilier en fonte tombés dans le domaine public : des garde-feu, des chenets, des porte-pelle et des pincettes, des porte-chapeaux, des porte-parapluies, des jardinières, des vases, etc. Il leur demande de vérifier s'ils ont dans leurs archives des albums de fabricants décédés. Godin demande en outre à Allez frères de ne pas attendre le dernier moment pour s'approvisionner chez lui.

Mots-clés

[Brevets d'invention](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Fonte](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (6)

Collation1 p. (238r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 14/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

238
1
Paris le 23 janvier 1862

Messieurs Colley frères

Je viens vous prier de me faire connaître si et à votre connaissance que des modèles en fonte repoussés soient aujourd'hui tombés dans le domaine public, et que l'on fasse dans plusieurs établissements, ce qui m'intéresse est surtout les modèles qui entrent dans l'ameublement intérieur des habitations tels que garde feu cheminée porte-pub et pinfettes porte-chapeaux porte-pare-pluie, paroisseries, vases, etc.

La propriété des modèles s'étant par la mort de l'auteur le droit des héritiers est ensuite limité il en résulte donc qu'un assez grand nombre de modèles doit être dans le domaine public.

Je vous serais bien reconnaissant si vous pourriez me faire connaître les principaux, on pourrait se mettre sur la voie si l'on possédait les anciens albums des personnes décédées peut être chez vous et dans vos ateliers.

avec une reconnaissance sans plus au dernier moment pour vos appréciations et
vostres agréables et vos parfaites obligations

Godin